



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de santé

Question écrite n° 73593

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation et la pérennité des centres de santé. En effet, depuis plus de quarante ans, les praticiens de ces centres étaient employés avec des contrats à durée indéterminée. Or, aujourd'hui ces professionnels se voient proposer des contrats de trois ans, voire un an. La directive européenne du 28 juin 1999 relative au travail à durée déterminée énonce que les contrats à durée indéterminée sont et resteront la forme générale de la relation d'emploi. Il demande si le Gouvernement va réinscrire le contrat à durée indéterminée comme une nécessité pour les médecins, chirurgiens, dentistes, kinésithérapeutes de ces centres de santé.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73593

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1061